

Commission des Statuts et Règlements

Réunion du 11 Juillet 2023 en visio conférence

Présidence : M. Jamal SOUADJI

Présents : MM. Mustapha MANSOUR, Marcel FRIBOULET, Manuel COBO, Jean

Claude NJEHOYA.

Excusé: M. Mohamed RAOUADI (CDA).

Secrétaire de séance : M. Eric TEURNIER (Administratif).

Début de la réunion à 18h30

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande

Néant

2è demande

Néant

3è et dernière demande

U15 F Poule B **NEUILLY PLAISANCE FC**/Drancy Fc du 24/6/23 U15 F Poule B **NEUILLY PLAISANCE FC**/As La Courneuve du 21/6/23 Super Vétérans Poule A **JA DRANCY**/Tremblay Fc du 25/6/23

Match perdu par pénalité

U15 F Poule A PIERREFITTE FC/Rc St Denis du 17/6/23

U15 F Poule A VILLEMOMBLE SPORTS/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 17/6/23

U15 F Poule B **UF CLICHOIS**/Atlético Bagnolet du 10/6/23

U13 F Poule A STADE DE L'EST/Csl Aulnay du 17/6/23

U13 F Poule C VILLEMOMBLE SPORTS/As Bondy du 10/6/23

U13 F Poule C AF EPINAY/Villemomble Sports du 17/6/23

```
U13 F Poule C FC LES LILAS/As Bondy du 17/6/23
```

U13 F Poule D AS BONDY 2/Sfc Neuilly sur Marne du 10/6/23

U13 F Poule D EPP GERVAISIENNE/Bourget Fc du 10/6/23

U11 F Poule A VILLEMOMBLE SPORTS/As Bondy du 17/6/23

U11 F Poule A **SEVRAN FC**/Fc 93 Bobigny du 17/6/23

U11 F Poule B SC DUGNY/Rc St Denis 2 du 17/6/23

U11 F Poule B **BLANC MESNIL SF**/Ja Drancy du 17/6/23

Super Vétérans Poule A JA DRANCY/Blanc Mesnil Sf du 18/6/23

Super Vétérans Poule A **STADE DE L'EST**/Tremblay Fc du 18/6/23

U12 Espoirs Poule C AULNAY FC/So Rosny du 17/6/23

U12 Espoirs Poule D AULNAY FC 2/So Rosny 2 du 17/6/23

U13 Espoirs Poule C AULNAY FC/So Rosny du 17/6/23

U13 Espoirs Poule D AULNAY FC 2/So Rosny 2 du 17/6/23

U13 Talents Poule A JA DRANCY/Fc Aulnay du 17/6/23

U11 Talents Poule A CSM ILE ST DENIS/Fc Aulnay du 17/6/23

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,

En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain. Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les explications doivent être motivées en précisant l'incident survenu, l'envoi d'un simple bug n'étant pas suffisant. Les clubs en gras sont sanctionnés.

Avertissement

Néant

Récidive - 100 euros

Néant

2è Récidive – Match perdu par pénalité

Néant

La FMI est désormais obligatoire pour les Critériums, les clubs s'exposent aux sanctions financières en cas de non-utilisation et sans explications de leur part.

Fin de la réunion à 19h00